



DIALOGUE DE SOURDS

Présents en visioconférence : CFDT, CFTC, CGT, FO et SERQ

1. Validation du compte-rendu du 16 mars 2021

Le compte-rendu de la CPNN du 16 mars a été validé à l'unanimité.

2. Point sur les groupes de travail sur la formation

Antoine Simon, Directeur de Passage Formation, nous fait le compte-rendu des trois groupes de travail qui se sont tenus pour revoir l'accord sur la formation professionnelle :

- point sur les textes actuellement en vigueur dans la Branche
- comparatif avec les textes issus de la Loi de 2018
- définition des composantes d'un futur accord formation

Il reste une réunion pour finaliser. Celle-ci est prévue le 30 juin. FO demande que l'horaire de cette réunion puisse être décalé afin de pouvoir y participer. L'horaire est modifié selon notre demande.

3. Négociation de mise en place d'une CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation Nationale)

Au lieu de reprendre l'accord négocié il y a 2 ans et presque finalisé comme la délégation FO l'avait demandé, les employeurs repartent d'un tout nouveau texte proposé par la CFDT !

FO énonce ses modifications au fur et à mesure du déroulé du texte. Les employeurs n'intervenant pas, nous pensions qu'ils étaient d'accord sur nos propositions.

A la reprise l'après-midi, nous apprenons qu'ils nous ont laissé dérouler l'accord mais sans donner leur position car il fallait qu'ils en discutent entre eux. Ils se positionneront à la prochaine séance !

FO intervient en rappelant que les employeurs disposaient, comme nous, du texte depuis deux semaines et que la moindre des choses était qu'ils se mettent d'accord sur leurs positions avant la séance. La CGT intervient dans le même sens.

Nous arrêtons la lecture du document en attendant la position patronale, ce point sera revu à la prochaine commission.
Encore une fois, rien n'avance !

4. Télétravail

Le seul document que nous avons eu avant la réunion est un tableau comparatif des ANI (Accords Nationaux Interprofessionnels) de 2005 et 2020 avec le Code du Travail. Nous ne comprenons pas. Que devons-nous en faire ?

FO réexplique aux employeurs que pour pouvoir avancer dans les négociations, il faut un projet d'accord (d'où qu'il vienne) afin que chacun puisse travailler avant la séance et de négocier pendant la réunion. Faute de quoi, nous discutons dans le vide.

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNN RDQ 18 mai 2021

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION

REGIES DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du 16 mars 2021
2. Point sur les groupes de travail sur la formation
3. Négociation de mise en place d'une Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)
4. Télétravail
5. Intéressement/prime Macron
6. Analyse des derniers résultats de l'enquête sur la « Santé économique et financière des Régies de Quartier »

La CGT demande aux employeurs s'ils ont la volonté de négocier un accord ou non et s'ils ont un mandat pour négocier ?

Les employeurs ne répondent pas sur la volonté de faire un accord, mais nous font comprendre qu'ils n'ont pas de mandat avant la séance et qu'ils doivent en référer à leur Conseil d'Administration pour avancer dans les négociations.

Les délégations FO et CGT disent aux employeurs qu'on ne peut pas travailler comme cela. En ce qui concerne les organisations syndicales, nous avons un mandat pour négocier et on ne peut avancer que si les employeurs ont un mandat aussi.

Suite à cette discussion, cerise sur le gâteau, les employeurs reprochent aux organisations syndicales d'empêcher les négociations. C'est de notre fait si les négociations n'avancent pas !

5. Intéressement/prime Macron

Comme pour le télétravail, nous n'avons reçu que la circulaire officielle et le syndicat employeur dit ne rien pouvoir faire car les textes ne sont pas aboutis.

FO demande à ce qu'on puisse réfléchir à un accord sur l'amélioration des conditions de travail des « salariés de seconde ligne ». Ce qui permettrait de verser une prime Macron jusqu'à 2000 € sans accord d'intéressement.

Nous n'avons aucune réponse et le Président employeur dit : « On passe au point suivant ». Bel exemple de leur façon de voir le dialogue !

6. Analyse des derniers résultats de l'enquête sur « la Santé économique et financière des RQ »

Le Président donne la parole à la secrétaire de la Commission pour nous présenter les résultats de l'enquête. Au global, l'ensemble des Régies de Quartier ont bien résisté à la crise sanitaire, notamment grâce aux aides de l'Etat. Le Président insiste sur le fait que les chiffres donnés sont parlants mais ne donnent pas une observation claire des Régies car elles n'ont pas de lisibilité sur la possible perte de marché cette année voire l'année prochaine.

La CFDT dit que la situation est moins catastrophique que prévu et insiste sur le fait que nous souhaitons une vision sur le plan social. La CGT demande à ce que l'on puisse avoir des informations sur les salaires.

Dans le document, il est noté une prévision de réorganisation dans deux régies, doit-on s'attendre à des licenciements ? Il est répondu que les licenciements ne sont pas dans les pratiques habituelles des Régies.

FO insiste sur la demande d'éléments salariaux afin de pouvoir négocier en juillet la politique salariale, thème prévu à l'ordre du jour du 1^{er} juillet.

Le Président répond que ce ne sera pas possible d'avoir les éléments pour le mois de juillet et reproche aux Organisations Syndicales de demander sans cesse de nouveaux éléments. Notre demande d'éléments est ancienne mais n'avait pas été entendue, ce qui ne nous surprend pas.

Prochaine réunion 1^{er} juillet :

- Validation du CR de la CPNN du 18/05
- CPPNI
- Négociation salariale
- Fonds du paritarisme
- Egalité professionnelle
- Forfait jours

Paris, le 14 juin 2021

Pour la délégation FO : Annick ALLEAUME, Sylvie BECK